



CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) RNCP28048

FORMATION PRESENTIELLE EN 9 MOIS

Objectifs généraux

- **Se préparer aux épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)**
- **Découvrir les divers lieux d'exercice et s'insérer dans le milieu professionnel**

Objectifs pédagogiques

- **Bloc de compétences générales**
 - Connaître les éléments de base en physiologie, anatomie chez le jeune enfant ; son développement moteur, les principales pathologies
 - Connaître les aspects théoriques de la petite enfance : le cadre juridique de l'enfant et la famille, le développement langagier, les différents handicaps, les techniques d'animation...
 - Maîtriser les aspects pratiques, les techniques de soins d'hygiène, d'entretien du matériel et des locaux, de prise des repas...
 - Renforcer ses compétences rédactionnelles dans la mise en place de fiches d'activité
 - Être capable de structurer un travail d'exposé oral, de s'exprimer devant un jury
- **Bloc de compétences professionnelles**
 - Connaître les fondamentaux du métier d'accompagnant éducatif petite enfance, les professions connexes, les lieux d'exercice, la diversité des pratiques professionnelles
 - S'intégrer rapidement dans n'importe quel lieu d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise à l'occasion des stages inclus dans la formation.

Public cible

Toute personne souhaitant se préparer aux épreuves du CAP AEPE, avec ou sans diplôme, en reconversion professionnelle...

Prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter à la formation.

Les candidats titulaires des diplômes ou titres suivants bénéficient d'une dispense aux épreuves générales :

- Diplôme de niveau IV ou V de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture ou Maritime (CAP, BEP, BP, BAC, DAEU, BT, BMA, DTMS, capacité en droit, etc.).



- Titre professionnel de niveau IV ou diplôme de niveau IV obtenu dans un état membre de l'UE, avec au minimum une épreuve passée en langue française, ou la qualification niveau A2 en langue française.
- Diplôme national de l'enseignement supérieur (BTS, DEUG, DEUST, DEUP, Licence, Master, DUT, DESS, DEA, etc.).

Programme

Les épreuves professionnelles 1, 2 et 3 sont travaillées de manière transversale dans l'ensemble des modules d'apprentissage, ainsi que l'épreuve générale Prévention-Santé-Environnement désormais obligatoire.

L'ensemble du programme pour tous les sites d'IRSS a été conçu par l'équipe pédagogique d'IRSS qui a rédigé l'ouvrage de référence du CAP AEPE aux éditions Elsevier-Masson (CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE. Matières professionnelles. Réussir mes épreuves, 2019)

Module Biologie, nutrition : 30 h

- Connaître les éléments de base en physiologie et anatomie ; les principales pathologies ; le développement moteur de l'enfant
- Connaître les sources et besoins nutritionnels de l'enfant ; les infections et allergies alimentaires

Module Aspects théoriques de la petite enfance : 40 h

- Connaître le cadre juridique de l'enfant et la famille
- Connaître les étapes du développement de l'enfant (le développement global, le langage, le repas, le sommeil...) ; les différents handicaps
- Maîtriser les techniques d'éveil et d'animation
- Travailler autour de la communication : avec l'enfant, la famille, l'équipe éducative

Module Aspects techniques : 24 h

- Connaître les produits de soins courants, d'hygiène, d'alimentation et d'entretien
- Maîtriser les techniques de soins d'hygiène et de préparation des repas
- Maîtriser les techniques d'entretien du matériel et des locaux

Module Méthodologie : 12 h

- Savoir rédiger les fiches d'activités mises en place des stages
- Apprendre à exploiter un corpus de documents et en faire une synthèse

Module Préparation aux entretiens / analyse de stages : 20 h

- Connaître les spécificités des épreuves orales UP1 et UP3
- Se questionner sur sa posture de stagiaire auprès des enfants et des familles.
- Apprendre à présenter son projet et ses motivations dans le choix d'activités mises en place lors des stages
- Suivi des stages et retour sur ces derniers afin de mieux les exploiter à l'oral

Évaluation des connaissances et des compétences : 24 h

Devoirs surveillés et oraux blancs

Dispenses

Certains titres et diplômes dispensent du passage d'épreuves professionnelles lors de l'examen. Ces dispenses ne permettent pas d'allègements dans les 150 heures de formation à IRSS (enseignements transversaux)

- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne Ministère des Sports
dispense de l'EP2
- Titre Assistant (e) de vie aux familles Ministère de l'Emploi
dispense de l'EP1 et EP3
- BEP agricoles Services aux personnes – Ministère de l'Agriculture et alimentation
dispense de l'EP1 et EP3
- CAP Services aux personnes et vente en espace rural – Ministère de l'Agriculture et alimentation
dispense de l'EP3 et allègement en semaine de stage pour l'EP1
- BEP Accompagnement, soins et services à la personne- Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse
dispense de l'EP1 et EP2
- Mention complémentaire Aide à domicile – Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse
dispense de l'EP3

Modules complémentaires et options

- o **Module complémentaire « cours généraux » (en distanciel)**

Un module complémentaire est imposé aux étudiants ne possédant pas de diplôme de niveau IV ou V afin de se préparer aux 3 épreuves générales qu'ils devront valider en plus des épreuves professionnelles.

L'inscription à ce module requiert l'usage d'un ordinateur ou d'une tablette numérique et d'une connexion à Internet. D=Les cours en visioconférence synchrone (en direct avec le formateur) auront lieu le lundi après-midi.

Cette formule de 70 heures s'effectue en distanciel :

Mathématiques / Physique-chimie : 20 h

- Connaître et comprendre les notions des programmes en Mathématiques et Physique-Chimie
- Réussir à appliquer ses connaissances à travers divers exercices

Français : 20 h

- Savoir comprendre un texte et ses subtilités
- Posséder un lexique riche et varié et une bonne maîtrise de la langue française
- Maîtriser les techniques rédactionnelles
- Se préparer à l'épreuve orale, à l'exposé et aux diverses questions du jury



Histoire-Géographie / Enseignement moral et civique : 20 h

- Connaître les 8 thèmes imposés en Histoire – Géographie
- Connaître les notions nécessaires en Enseignement moral et civique
- Élaborer 8 documents en Histoire-Géographie, appuis de l'épreuve orale
- Se préparer à l'épreuve orale, à l'exposé et aux diverses questions du jury

Évaluation des connaissances : 10 h

Devoirs écrits et oraux blancs

○ **Option « ATSEM »**

En parallèle de la préparation au CAP AEPE, il est possible de prendre l'option « ATSEM » afin de préparer ce concours qui a lieu en octobre, cette option de 60 heures s'effectue en présentiel :

Le rôle et la place de l'ATSEM : 25 h

- Connaître les diverses missions de l'ATSEM, ses rôles éducatif, préventif, d'accompagnement de l'enfant...
- Connaître les spécificités de l'école maternelle : scolarisation des enfants, rythmes scolaires, les programmes, les domaines d'apprentissage, l'évaluation des élèves
- Travailler la dimension relationnelle du métier : les rôles respectifs de l'ATSEM et de l'enseignant, les ATSEM et l'équipe éducative, les relations avec les parents

L'organisation et le fonctionnement des collectivités : 15 h

- Connaître les institutions, l'organisation administrative de l'État, le fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaître les spécificités de la fonction publique, les droits et devoirs des fonctionnaires.

Préparation aux entretiens : 10 h

- Connaître les spécificités de l'épreuve orale
- Se questionner sur sa posture de stagiaire auprès des enfants, des familles et de l'équipe enseignante ; retour sur les stages afin de mieux les exploiter à l'oral
- Apprendre à structurer ses réponses lors de l'épreuve orale et à s'exprimer devant un jury

Évaluation des connaissances et des compétences : 10 h

Concours blancs écrits et oraux blancs qui reflètent la réalité du concours

Déroulement de la formation (sans option) :

- **Calendrier** : du 17 septembre 2021 septembre au 27 mai 2022
 - Les cours se déroulent **le vendredi** en présentiel. L'apprenant doit s'assurer de pouvoir se libérer sur cette journée durant l'année scolaire.
 - Pour le module complémentaire en distanciel, des temps synchrones de travail (temps en face à face visioconférence) se déroulement **les lundis à partir de 15h30**. L'apprenant doit s'assurer de pouvoir se libérer sur ces créneaux durant l'année scolaire.
- **Volume hebdomadaire de face à face pédagogique (moyenne)** : 6 heures/semaine avec les évaluations – 126 heures de formation + 24h d'évaluation (**150h**). (sans module complémentaire Epreuves générales et option ATSEM))
- **Stages** : 14 semaines, dont 3 semaines à la Toussaint et 6 semaines en février-mars, et 4 journées libérées/semaine sur 15 semaines
- **Amplitude horaire** : Les cours sont dispensés de 8 h à 17 h une journée par semaine

Modalités d'évaluation (sans module complémentaire et option) :

Évaluations (sans option) : 5 évaluations écrites (format rédactionnel) dans l'année sous forme de devoirs surveillés et 4 évaluations orales (entretien avec un jury).

Présentation à l'Examen

Cette formation prépare les stagiaires à l'examen CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE. L'organisme de formation ne délivre pas de CAP au terme de cette formation et ne se charge pas d'inscrire les stagiaires à l'examen.

Cette formation est destinée aux stagiaires qui se présentent à l'examen du CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE en candidat libre. Il appartient à chaque stagiaire ou aux titulaires de l'autorité parentale d'effectuer les formalités d'inscription à cet examen.

Le prix de ces formalités et de l'inscription à l'examen n'est pas compris dans le prix de la formation.

Méthodes pédagogiques :

Selon les matières enseignées et les compétences visées, les méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

- Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.
- Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses.
- Méthode pro-active (faire faire) : à travers des études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).



- Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.

Formateurs :

Les formateurs sont, selon les blocs de compétences visés :

- Des professionnels
- Des enseignants ou formateurs spécialistes de leur discipline
- Des intervenants spécialisés

Effectif :

20 à 25 apprenants par classe

Lieux de formation :

Angers, Brest, Caen, Cholet, Nantes, Poitiers, Rennes, Tours

Les adresses spécifiques de chaque site sont consultables sur www.irss.fr

Tarifs 2021-2022 :

Financements individuels : 980 euros

Option « cours généraux » : 470 euros

Option « ATSEM » : 420 euros

Les frais de dossier sont compris dans les tarifs indiqués.

Tarifs aidés : 1350 euros

Option « cours généraux » : 650 euros

Option « ATSEM » : 550 euros

Modalités d'accès à la formation :

- Candidature pour formation en septembre 2021 : entre octobre 2020 et fin août 2021
- Etude du dossier environ 2 jours après réception de la candidature numérique
- Acceptation ou refus après examen du dossier et envoi du contrat de formation si acceptation (un entretien de 30 minutes peut être demandé après examen du dossier)

Taux de réussite 2019-2020 :

86 % de réussite à l'examen pour la session 2019-2020

Equivalences et passerelles

Suite à sa formation, des poursuites d'études sont envisageables :

- Bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne

- Préparation aux concours paramédicaux tels que Auxiliaire de Puériculture
- Préparation au concours ATSEM

Il est possible de poursuivre la formation avec un CPJEPS AAVQ – Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne au sein du centre de formation IRSS Angers dès janvier 2021. En effet, l'obtention du CAP AEPE permet l'allègement de l'UC1 et de l'UC2 du CPJEPS AAVQ.

Poursuite de parcours et débouchés

Les titulaires d'un CAP AEPE peuvent exercer leur activité professionnelle de garde d'enfants dans des structures très variées du secteur de la petite enfance :

- en établissements d'accueil du jeune enfant : multi-accueil, crèches et structures collectives, halte-garderie et garderie, jardin d'enfant ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistantes maternelles ;
- au domicile des parents ou milieu familial (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.